



Municipalité de Saint-Côme

1673, 55^e rue, Saint-Côme
(Québec) J0K 2B0

www.stcomelanaudiere.ca
Tél. : 450 883-2726
Télec. : 450 883-6431

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 809-2025

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET AU CODE MUNICIPAL QUE :

Le règlement **809-2025** a été adopté par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 24 février 2025. Ce règlement vise à modifier le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 308-1998 visant à modifier les conditions relatives à l'émission du permis de construction et le montant des amendes.

Le règlement **809-2025** a été reconnu conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et dispositions du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de Matawinie. Il a reçu le certificat de conformité de la MRC de Matawinie le 28 février 2025; conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

DONNÉ À SAINT-CÔME CE 3^e JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière